



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090020

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9346
N/REF : 7/09/2025 0H39 C:025249 I:28683
V/REF : Contrat N°009346 du 29/08/2013

SDC '52 Rue Pdt Herriot'
C/O REGIE FRANCOIS GOFFIN
87 RUE DE SEZE
69006 LYON

IMMEUBLE : LE 52 PDT E.HERRIOT
52, RUE PDT EDOUARD HERRIOT
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N52 - POMPE DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C. ESCHALIER

CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA POMPE DE RELEVAGE

1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 75,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2013	Valeur	: 111,5
	Mois de l'indice de révision	: 03/2025	Valeur	: 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	1/AN	93,45	93,45



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090020

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	93,45
T.V.A. a 10,00%	9,34
TOTAL T.T.C.En EURO	102,79

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.